Le Filon d'Or

Le Guide de l'Artisanat Minier Responsable

Alliance for Responsible Mining

CYTED

STICHTING DOEN

NATIONALE POSTCODE LOTERIJ

Ce livre propose une vision et des principes pour l'extraction minière à petite échelle, artisanale responsable. Il a été corédigé en 2006 et 2007 par les membres du réseau RESPOMIN d'Amérique latine avec le soutien financier du programme CYTED (Iberoamerican Program for Science and Technology for Development).

C'est une publication de l'Alliance pour une Mine Responsable
ARM (Alliance for Responsible Mining)
Coordination générale : Cristina Echavarria, ARM-RESPOMIN

Le contenu a été rédigé par : Anita Luján (Pérou), Ruth Arroyo (Pérou), Cristina Echavarría (Colombie), Gabriela Factor (Argentine), Cesar Mosquera (Pérou), Maria Laura Barreto (Portugal).

Traduit de l'anglais vers le français par Jean-Marie Hupont et révisé amicalement par Patrick Schein.

Comité éditorial : Cristina Echavarría, Colombia ; Anita Luján, Peru ; Gabriela Factor, Argentina ; César Mosquera, Peru ; Maria Laura Barreto, Brazil.

Couvertures et style graphique : Jean-Marie Hupont.

Crédits photographiques : Patrick Schein (PS), Jean-Marie Hupont (JMH), Ronald de Hommel (RH) et les membres du réseau RESPOMIN.

Première parution en espagnol au Pérou, 2008.
ISBN 978-603-45221-0-7, dépôt légal à la Librairie Nationale du Pérou sous le numéro 2008-05540

Première parution en anglais, Medellín 2009.
ISBN (en cours d'obtention)

NB : l'artisanat minier désigne toutes les formes d'exploitation de l'or artisanale à petite échelle et qu'elles soient individuelles ou en organisations.

Le Filon d'Or

Le guide de l'Artisanat Minier Responsable

Sommaire

1. Préface 6

2. Introduction 13

3. Chapitre 1 19

   1. Les droits de l'Homme 21
   2. Un travail décent 31
   3. Qualité de vie et développement humain durable 39
   4. Légalité 46
   5. Égalité des sexes 49
   6. Pluriculturalisme 55
   7. La protection de l'environnement 59

4. Chapitre 2 67

5. Annexes 81

Préface

La vie est bien plus précieuse que l'or !

Les premiers habitants sur terre étaient des nomades qui voyageaient tout autour du monde et l'ont colonisé. Ils ont construit des villages et au fil du temps lorsqu'ils se sont sédentarisés, ils ont commencé à cultiver la terre et à s'engager dans d'autres activités productives. Durant leur périple à travers le monde, ces hommes et femmes ont découvert des minéraux qu'ils ont d'abord utilisés de manière accessoire, sans doute à des fins cérémoniales seulement, mais à la longue d'autres utilisations furent découvertes. Elles ont abouti à la généralisation et au développement de l'exploitation minière. L'activité minière servant à satisfaire le besoin des communautés a grandi pour devenir la grande industrie minière qui satisfait les besoins mondiaux au détriment des communautés locales.

De nos jours, l'extraction des ressources minérales est devenue une industrie mondiale qui a apporté des

améliorations considérables incluant l'emploi dans des zones pauvres ou isolées où il n'y a pas d'autre forme d'activité industrielle. Il y a beaucoup de gens qui, comme nous, subviennent à leurs besoins grâce à l'artisanat minier, généralement avec l'implication de toute la famille. Le secteur minier est une source importante d'emploi et de possibilités de développement. Comme on le sait, la plupart des villes se sont construites autour d'anciens villages qui subsistaient grâce à l'artisanat minier.

L'industrie minière artisanale est une activité qui est plus qu'une simple source d'embauche, c'est la base d'un mode de vie complet; nous, en tant que mineurs artisanaux, avons le devoir envers nos familles et nos communautés de nous d'assurer que notre activité est durable et qu'elle ne porte pas préjudice à l'environnement. La manière dont nous travaillons

aujourd'hui pose de nombreux problèmes; nous avons besoin d'apprendre à utiliser des technologies plus propres et non polluantes qui vont non seulement nous permettre de mieux préserver notre environnement, mais aussi de récupérer davantage de métaux précieux. Nous savons que nous perdons une grande quantité de l'or que nous traitons à cause de l'inefficacité des technologies.

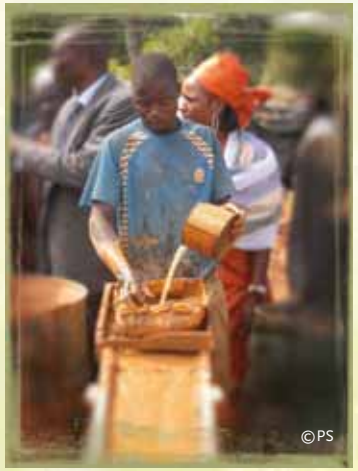

Apprendre et tout améliorer en un jour n'est pas chose facile, les résultats ne sont jamais visibles aussi rapidement que nous le souhaiterions. Toutefois, le changement est inévitable et en vaut la chandelle, car nous en bénéficierons pleinement.

Les tâches liées à l'harmonisation de l'exploitation minière avec notre responsabilité envers nos familles, notre communauté et l'environnement requièrent de notre part une implication à long terme de notre côté si nous souhaitons réussir à développer durablement notre activité et à protéger notre l'environnement.

Cette mission motive tous les mineurs artisanaux, hommes et femmes unis, qui aspirent à de meilleures

conditions de travail, une meilleure sécurité et plus de sécurité. Nous sommes déterminés à réduire le nombre d'accidents, à réduire l'impact des maladies et à tout faire pour que nos lieux de travail et nos communautés procurent à nos mineurs, nos familles, nos épouses et nos enfants une qualité de vie accrue et un environnement dont les risques sont modérés et capables de coexister avec l'activité minière.

Il est très important pour nous de légaliser notre activité de telle manière que nous puissions garder la propriété de nos mines. Comme nous le savons tous, les gisements aurifères ne sont pas renouvelables; la propriété de nos mines nous permet d'investir en toute sécurité, de cette manière nous sommes capables d'augmenter nos capacités de production, agrandir nos

réserves et renforcer notre organisation. Nous pouvons aussi nous joindre à d'autres organisations pour échanger notre expérience et développer des alliances stratégiques créant ainsi une entraide mutuelle qui consolide notre organisation du secteur minier artisanal et nos communautés.

En tant que mineurs artisanaux légaux, nous avons des droits et des devoirs.

Nous avons un devoir envers notre nation et notre société de protéger l'environnement dans lequel nous travaillons en ne polluant pas les cours d'eau utilisés que nous utilisons comme d'autres, en protégeant les forêts qui sont nos poumons, en stockant de manière sûre et durable les déchets générés par nos villes. En exerçant nos responsabilités, nous contribuons à améliorer notre qualité de vie et nous donnons un exemple à nos enfants et aux générations futures.

Ce livre est destiné à aider les mineurs et les organisations qui tiennent d'ores et déjà à agir de manière responsable, mais il est aussi destiné à ceux qui

ne sont toujours pas convaincus qu'en travaillant dans leurs exploitations dans des conditions de légalité, de sécurité et de respect qu'ils se procureront aussi bien des bénéfices qu'une amélioration de leur qualité de la vie.

Permettez-nous de garantir que notre exploitation minière artisanale est durable pour qu'elle puisse contribuer au développement de nos communautés et à la croissance de notre pays.

Manuel Reinoso Rivas

Président, AMASUC (Association des Mineurs Artisanaux Producteur du Centre et Sud du Pérou).

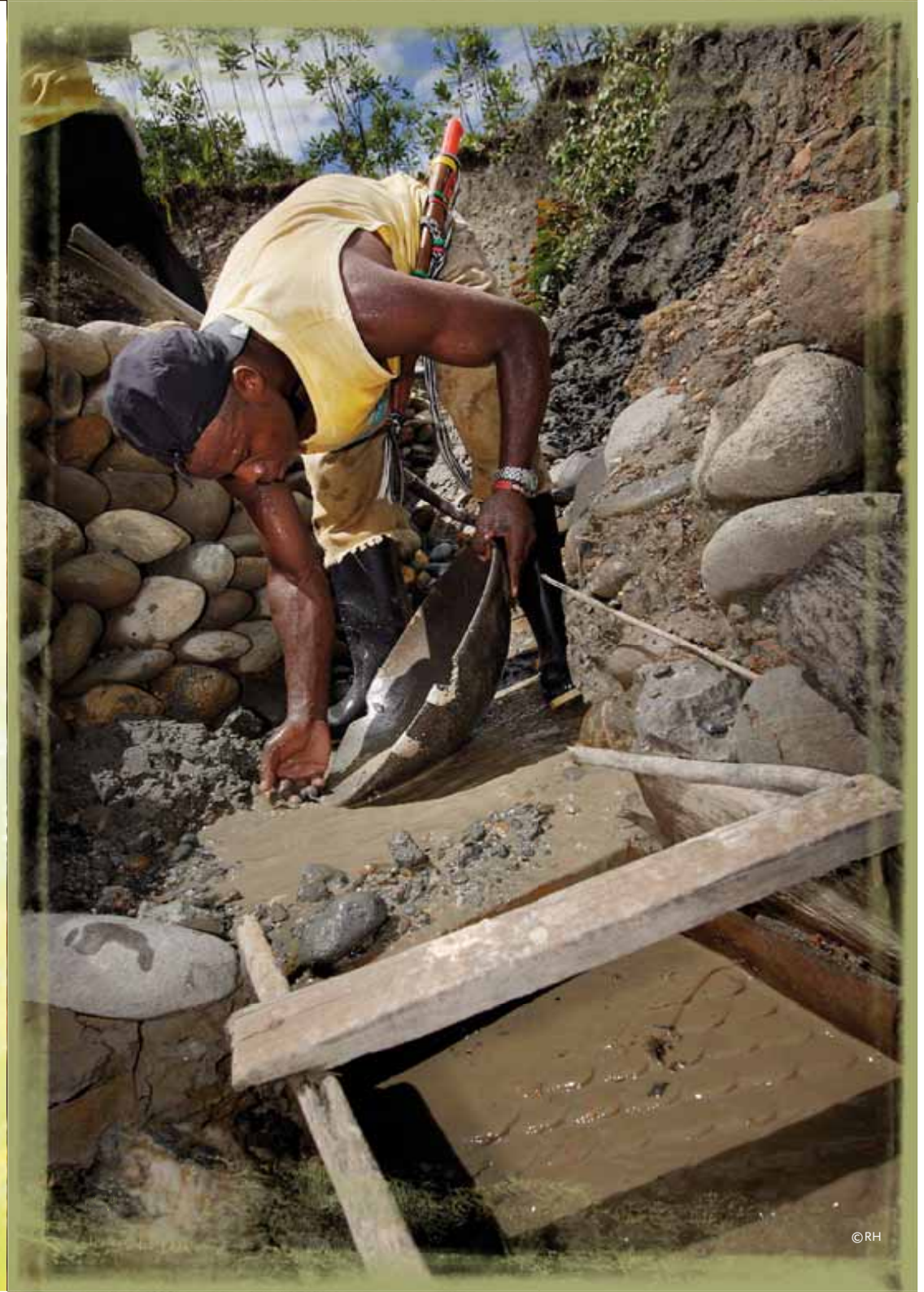

Introduction

Ce guide de l'artisanat minier responsable est le fruit d'un travail collectif produit par le réseau RESPOMIN et coordonné par l'Alliance pour la Mine Responsable (ARM) en Amérique latine. Nos membres incluent des mineurs artisanaux, des ONG, des universitaires, des leaders de communautés, des membres du gouvernement, des négociants de métaux précieux ainsi que des bijoutiers qui travaillent ensemble depuis 2003 pour développer une nouvelle vision de l'artisanat minier.

Bien que la description des buts et des principes énoncés dans ce livre concernent principalement l'exploitation minière aurifère, une grande partie du contenu sera applicable à n'importe quelle forme de l'artisanat minier. Nous sommes convaincus qu'un secteur minier artisanal dynamique, responsable et légal est un atout vital pour le développement d'un pays ; malgré son caractère informel sur le plan environnemental, du travail et des autres non-conformités, il génère un nombre considérable d'emplois et créer des possibilités de développement économique autour de l'activité minière. Nous croyons que l'artisanat minier est un élément moteur pour le développement des régions minières et des localités si nos gouvernements sont disposés à l'inclure dans leur stratégie globale de lutte contre la pauvreté et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement.

Quand nous parlons d'artisanat minier, nous décrivons les activités en lien avec l'exploitation de gisements miniers qui sont géologiquement appropriés à des méthodes simples d'extraction. Ces mineurs

artisanaux incluent des hommes et femmes qui travaillent individuellement, en famille, en groupe ou en membres de coopératives ou d'autres associations qui peuvent prendre toute une variété de formes dépendant de facteurs technologiques et organisationnels qui ont contribué à leur développement.

De nombreux gisements – alluvionnaire, colluvionaires ou filoniens s'ils affleurent à la surface du sol - ne requièrent rien de plus que de simples prospections géologiques avant qu'ils ne puissent être exploités. Ils se passent des campagnes de prospection et d'exploration conventionnelles, et l'extraction ainsi que le traitement direct du minerai peuvent être menés localement et simultanément, avec des techniques simples nécessitant un faible investissement. Ce sont des caractéristiques sociales, économiques et techniques courantes de l'artisanat minier dans le monde.

Même le plus pauvre des hommes peut commencer à gagner le minimum vital dès son premier jour de travail, sans connaissances particulières et avec un investissement très réduit. C'est ce qui distingue l'artisanat minier des autres formes d'activités économiques et qui le rend si attractif pour des millions de personnes essayant de s'insérer à la base de la pyramide économique n'importe où il y a un accès aux ressources minérales. Les nouveaux entrants qui rejoignent l'artisanat minier ne peuvent bien souvent rien faire tous seuls. Une fois qu'ils trouvent de l'or, ils commencent à s'organiser en groupes et à investir dans des technologies plus sophistiquées et plus productives. Un mineur artisanal peut passer d'une exploitation artisanale à une exploitation industrielle à petite échelle en quelques années seulement. Mais ceci requiert une vision à long terme, de la volonté et un accès à

des formations et au droit juridique.

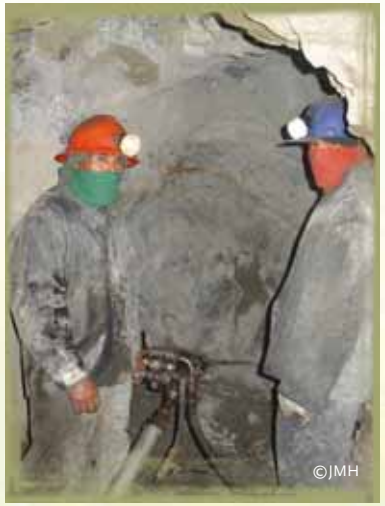

Ce type d'exploitation, parce qu'il ne requiert qu'un investissement modeste accompagné de connaissances élémentaires, constitue une opportunité fantastique pour les plus pauvres. L'artisanat minier a le potentiel d'être un acteur majeur dans la création d'emploi et la réduction de la pauvreté.

Toutefois, la marginalisation de l'artisanat minier est due au manque de soutien envers les communautés et les organisations qui font des efforts pour s'intégrer dans une économie formelle et créer des entreprises qui sont non seulement techniquement et économiquement efficaces, mais aussi socialement et environnementalement responsables ; si le secteur n'est pas régulé de manière appropriée ou s'il manque les lois nécessaires et les programmes pour appuyer la législation, cette activité économique peut devenir un problème environnemental et social majeur.

Avec tout cela à l'esprit, les membres de RESPOMIN ont conçu et se sont mis d'accord sur un ensemble de points de référence pour les mineurs et tous ceux qui travaillent avec pour objectif commun d'améliorer la responsabilité sociale et environnementale dans l'artisanat minier. Ces points sont basés sur la vision pour un artisanat minier responsable suivante :

L'artisanat minier est une activité formalisée, organisée et profitable qui est efficiente sur le plan technologique et responsable ainsi qu'au niveau social et environnemental ; le développement du secteur s'inscrit dans un contexte de bonne gouvernance, de légalité, de participation et du respect de la diversité ; il cherche à rendre le travail du mineur plus décent, à soutenir le développement local, à réduire la pauvreté et instaurer la paix sociale dans nos pays, stimulée par la demande croissante de bijoux et de minéraux issus d'une filière de production équitable.

Les principes particuliers qui s'appliquent à l'artisanat minier et à l'industrie minière à petite échelle sont: le respect des droits de l'Homme, la décence du travail avec l'exclusion du travail des enfants, la promotion d'une meilleure qualité de vie et le développement durable des communautés, la légalité de toutes les opérations, la protection et l'environnement, l'égalité des sexes et le respect des différentes cultures.

La première partie de cet ouvrage a pour but d'expliquer ce que ces nombreux principes signifient en pratique, tandis que la seconde partie contient un questionnaire d'auto-évaluation que les mineurs de l'artisanat minier et les organisations peuvent utiliser pour identifier

leurs forces et leurs faiblesses et les possibles voies d'amélioration.

Ce guide et les conseils qu'il prodigue vous aideront à orienter vos efforts pour obtenir **la certification pour le commerce équitable** que l'Alliance pour la Mine Responsable (ARM) promeut sous le label « **FAIRMINED** » (« Extraction équitable »).

La certification « commerce équitable » est devenue une proposition attractive en réponse à la demande d'« or propre » au sens extrait de manière éthique formulée par les consommateurs de bijoux, prêts à débourser une prime si les producteurs sont en mesure d'offrir une certification indépendante pour leurs produits. Ces derniers devant être produits de manière responsable, en conformité avec les Standards Zero du commerce équitable de l'artisanat minier aurifère et des métaux associés argent et platine, développés par ARM.
Nous vous invitons à utiliser ce guide comme un outil d'apprentissage et d'auto-évaluation au sein de votre organisation et de le partager avec les autres artisans mineurs, les gouvernements et les organisations de soutien.

Le Comité éditorial
Cristina Echavarria, Gabriela Factor,
Cesar Mosquera and Maria Laura Barreto

Chapitre 1

Les Principes de l'Exploitation Minière Responsable

Prendre part à un programme de certification est une décision volontaire qui peut apporter aux producteurs les avantages d'un accès au marché des produits équitables et le versement d'une prime aux organisations ayant obtenu une certification. Pour aider les mineurs artisanaux à prendre cette décision, nous avons développé ci-dessous les principes de l'artisanat minier responsable qui forment la base du système de certification de l'or de ARM, connus aussi sous le nom de Standards Zero.

Ces principes de l'artisanat minier responsable ont pour but de contribuer à la réussite des objectifs fixés par le Millenium Development et de mettre en place la Déclaration du Développement Durable de la Terre (Declaration on Sustainable Development of the Earth Summit), accords internationaux visant à réduire la pauvreté et à préserver la planète.

1. Les droits de l'Homme

Le mineur responsable reconnait et respecte les droits de l'Homme et de la population environnante dont les activités ne sont pas forcément rattachées à l'activité minière. Les droits des mineurs artisanaux doivent être également respectés et tout manquement doit être reporté.

L'artisanat minier soutient aussi la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les déclarations ultérieures des Nations Unies (O.N.U) concernant les droits culturels, sociaux et économiques des individus et des collectivités.

Les principes fondamentaux observés par les organisations représentant les communautés de l'artisanat minier sont le respect des droits de l'Homme et des droits sociaux, économiques, culturels et du travail concernant chaque individu impliqué dans l'organisation. Les droits des femmes, enfants, des groupes d'individus désavantagés, comme les enfants orphelins de parents décédés du VIH/SIDA, les personnes handicapées ou invalides de guerre, sont tout particulièrement inclus.

Les droits de l'Homme sont inhérents (ils appartiennent à chaque individu simplement parce qu'ils sont nés), inaliénables (ils ne peuvent pas être enlevés à quelqu'un) et imprescriptibles (valables à vie). Il est de la responsabilité de chacun, mais en particulier des autorités publiques, de reconnaître,

respecter, protéger et défendre les droits de l'Homme.

En 1948, l'Assemblée Générale des Nations Unies a approuvé et proclamé la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cette déclaration repose sur les principes de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la non-discrimination. Les droits qu'elle proclame :

- Des droits individuels : les personnes ne peuvent pas être réduites en esclavage ou en servitude ou subir un traitement inhumain.

- **Les droits des individus en relation avec la communauté :** ils traitent du droit de propriété, individuel ou collectif ;

- **Les droits de liberté d'opinion politique :** ils traitent de la liberté d'opinion et d'expression ;

- **Les droits économiques, sociaux et culturels :** ils traitent de sujets fondamentaux pour la dignité humaine, tels que la nourriture, la santé, le logement, le travail, l'éducation et l'eau parmi d'autres.

Les régions où l'artisanat minier est présent ont tendance à être des zones très pauvres où les conditions de vie et les conditions sanitaires sont généralement mauvaises ;

les systèmes de santé et les services éducatifs ne sont pas appropriés. Souvent, les revenus perçus par les mineurs et leurs familles, en récompense de leur travail, sont insuffisants pour vivre dans de bonnes conditions.

Où en êtes-vous avec les droits de l'Homme dans votre société ? Ces droits sont-ils universels ou y'a-t-il des groupes d'individus qui n'ont pas accès à ces droits ?

Les mineurs sont souvent victimes de persécution et de violation de leurs droits. Pourtant, des groupes de mineurs ont aussi contribué à la violation des droits de l'Homme d'autres communautés dans leur zone d'influence.

Avez-vous connaissance de cas de violation des droits de l'Homme au sein de votre communauté? Comment ont réagi les autorités dans de tels cas ? Comment votre communauté ou votre société ont-elles réagi ?

L'artisanat minier responsable doit être organisée de manière à respecter et à faire respecter les droits de l'Homme, les droits économiques, sociaux et culturels des communautés et des mineurs quelque soit leur sexe.

Souvenez-vous-en !

Toute violation des droits de l'Homme doit être rapportée !

Les organisations qui représentent des mineurs artisanaux peuvent demander à des organisations de respect des droits de l'Homme de les assister pour faire respecter leurs droits. Quelques organisations en mesure d'apporter cette aide :

- vos représentants locaux ;
- les associations et les fédérations de mineurs artisanaux dans votre pays ;
- Amnesty International dans votre pays ou par Internet : www.amnesty.org ;
- Human Rights Watch: http://www.hrw.org/ ;
- l'Alliance pour une Mine Responsable : arm@communitymining.org ;
- l'ONG internationale Business and Human Rights : contact@business-humanrights.org.

Les droits économiques et sociaux les plus fondamentaux incluent :

• L'accès à l'eau.
Une vaste majorité de communautés de mineurs artisanaux souffre du manque d'eau pour les besoins humains. L'eau est nécessaire pour l'extraction et le traitement des minerais dans les régions arides. Au Pérou par exemple, l'eau est quelquefois utilisée comme paiement pour le minerai. L'eau est souvent polluée par l'activité minière, ainsi que les sources d'eau de consommation utilisées aussi pour l'agriculture, la pêche et l'élevage. Les organisations de mineurs artisanaux ont besoin de mettre en place des stratégies qui garantiront à ses membres l'alimentation en eau et la prévention de la pollution des sources.

• Le droit à une alimentation convenable.
Les communautés de mineurs artisanaux souffrent de plus de plus de malnutrition, particulièrement les enfants. Ce n'est pas juste dû à un manque de nourriture, mais aussi à une qualité et une variété très réduites des aliments disponibles dans les communautés minières et à des connaissances limitées des familles en matière de nutrition infantile.

Une mauvaise alimentation affecte aussi bien la santé et les performances des mineurs adultes que celle des enfants. Une organisation responsable de mineurs artisanaux prendra des mesures pour garantir les bonnes pratiques alimentaires au sein de sa communauté. Elle recherchera à promouvoir la diversité économique locale (si l'environnement le permet), pour soutenir les efforts des autorités locales et contrôler la disponibilité et la consommation de biens alimentaires, le statut nutritif de la population et le développement convenable des programmes de santé publique.

• Le droit à un logement salubre.
Puisqu'il est souvent supposé que seul un logement temporaire soit nécessaire, les habitations des communautés de mineurs artisanaux sont souvent construites avec des matériaux fragiles ou avec des matériaux de récupération d'anciens camps. Cependant, les familles ont tendance à s'installer et à endurer des conditions de vie difficiles pendant plusieurs années.

La communauté qui se dédie à l'artisanat minier responsable est celle qui recherche à garantir, à tous ses membres, un emplacement pour construire leur habitation sans risques. Elle fait aussi

des efforts avec le gouvernement pour fournir un logement qui est équipé des réseaux fondamentaux tels que l'eau potable, les réseaux d'assainissement et l'électricité.

• Le droit à l'éducation.
L'État doit garantir l'accès à l'éducation élémentaire gratuite. Pourtant, dans certaines zones très éloignées où est présent l'artisanat minier, il n'y a pas d'école couvrant l'éducation primaire et/ou secondaire.

Dans votre communauté, les enfants ont-ils une école ? Vont-ils à l'école ou vont-ils à la mine à la place ? Est-ce que votre communauté a essayé de se pourvoir d'école(s) ? L'artisanat minier responsable impose que les communautés fassent les démarches nécessaires pour se doter d'un système éducatif et y envoient les enfants de ses membres.

• L'accès aux soins.
Ce droit revêt deux aspects fondamentaux : le premier concerne les conditions de vie et les conditions de salubrité fondamentales sur le campement ou dans le village et le second aspect concerne l'existence d'un centre de santé ou l'accessibilité à des services de soin pour la communauté locale.

Qui au sein de votre communauté prend soin des personnes qui tombent malades ou sont victimes d'un accident de mine ? La clinique ou le dispensaire disposent-ils des équipements minimaux pour administrer un traitement d'urgence à quelqu'un qui tomberait malade ? Quel est le personnel du centre médical ? Quelles sont les maladies les plus courantes ? Comment ces maladies peuvent-elles être prévenues et quelles mesures ont été prises ?

Est-ce que votre organisation contribue au fonctionnement du centre ?

• Les droits culturels.
La culture affecte tous les aspects de la vie. Chaque groupe d'individus a sa propre culture, basée sur son lieu d'origine, son évolution à travers les pays, avec ses propres façons de parler, manger, s'habiller, prier, danser et chanter, et d'organiser la vie de la communauté. La culture est à la base de l'identité d'un groupe, et reflète le sentiment d'appartenance à une famille ou un groupe. Les camps miniers attirent toujours des individus aux origines culturelles variées, ce qui est positif, car le brassage de ces cultures peut être très enrichissant pour chacun, mais il peut aussi se présenter comme un challenge ayant pour but de concilier toutes ces cultures pour bâtir un futur commun. L'artisanat minier responsable doit les respecter et leur offrir autant de

chances à chacune de se développer. Ainsi, le respect pour les différences telles que la langue, la religion ou la participation, aussi bien que la liberté d'expression, d'association et de participation dans la vie politique, représente tous les aspects importants du respect pour les droits culturels. Ces droits sont protégés par les conventions internationales.

Y'a-t-il des individus au sein de votre communauté ayant des origines culturelles et ethniques différentes ? Quelle atmosphère prédomine, harmonieuse ou conflictuelle ? Comment sont réglées les situations conflictuelles et par qui ? Quels sont les avantages pour votre communauté d'avoir des membres de traditions culturelles variées ?

Souvenez-vous-en !

Les droits de l'Homme sont les libertés et les valeurs fondamentales que chaque individu doit posséder, de par leur nature et la condition humaine, pour garantir une vie décente. L'artisanat minier responsable reconnaît les droits des mineurs, hommes et femmes, il leur permet de devenir membres de n'importe quelle organisation les représentant, sans souffrir de n'importe quelle forme de discrimination.

2. Un travail décent

Dans l'artisanat minier et l'industrie minière à petite échelle, le travail est exercé dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité, de respect de l'individu et en interdisant le travail des enfants, et permettant aux petits producteurs, aux employés et leurs familles d'accéder à des conditions de vie acceptables basées sur des conditions de travail décentes

L'exigence que tous les hommes et toutes les femmes aient accès à un travail décent a été formulée par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) en 1999 et elle est maintenant considérée par de plus en plus de pays comme un facteur clé pour combattre la pauvreté et renforcer la démocratie dans le monde.

Le « droit à un travail décent » se réfère au besoin pour le travail d'être non seulement disponible en quantité suffisante pour couvrir les besoins de la population dans son ensemble, mais aussi d'être de qualité convenable telle que les droits fondamentaux des ouvriers soient respectés : les employés jouissent de la protection d'un système de sécurité sociale, et il y a un dialogue social entre les employés, les dirigeants et les autorités du gouvernement.

La conformité avec les concepts relatifs à la décence du travail dans l'artisanat minier signifie que les mineurs doivent :

- **Formaliser leurs relations de travail.**

L'artisanat minier intègre différents types de statuts, incluant le travail individuel ou indépendant, le travail familial non rémunéré, le travail exercé en partenariat, le travail en communauté ou le travail saisonnier ou contractuel, tout ceci aboutissant à différentes formes de rémunération.

Lesquels de ces statuts sont présents dans votre communauté ? Quels types d'arrangements sont mis en œuvre dans la communauté ?

Les mineurs artisanaux responsables, les associations de producteurs (coopératives, par exemple) et les entrepreneurs à petite échelle qui emploient une main-d'oeuvre ont besoin de consulter les autorités locales (normalement un bureau ou une agence dépendant du Ministère du Travail ou de la municipalité) pour trouver le type de contrat le plus approprié.

Travailler dans des conditions de sécurité et de santé acceptable. L'artisanat minier responsable doit être en conformité avec les critères minimaux de sécurité au travail de la Convention OIT n°155 concernant l'environnement de travail et la Convention OIT n°176 portant sur la sécurité et la santé dans les mines.

- **Travailler dans des conditions de sécurité et de santé acceptables.**

L'artisanat minier responsable doit être en conformité avec les critères minimaux de sécurité au travail de la Convention OIT n°155 concernant l'environnement de travail et la Convention OIT n°176 portant sur la sécurité et la santé dans les mines.

Vous et vos mineurs portez-vous les équipements de protection adaptés à votre travail ? Disposez-vous d'un plan d'intervention d'urgence ? Votre organisation a-t-elle un système pour savoir qui se trouve dans la mine et dans quelle zone ? Certains mineurs sont-ils formés pour donner les premiers soins en cas d'accident ?

• **Avoir un dispositif de sécurité sociale pour protéger les travailleurs des risques d'accident, de maladie, d'invalidité ou de décès au travail.**
L'artisanat minier responsable devrait travailler en pensant à fournir à ses travailleurs une protection minimale ou au moins une aide financière pour aider les travailleurs victimes d'un accident.

Combien y'a-t-il eu d'accidents, de décès ou de maladies dues au travail

au sein de votre communauté jusqu'à présent ? Est-ce que le mineur et sa famille ont bénéficié d'une protection ?

• **Éliminer toute forme de discrimination au travail en particulier envers les femmes.**
L'artisanat minier responsable rejette « toute distinction, exclusion ou préférence sur la base de critères de race, de couleur, de sexe, de religion, d'opinion politique, d'origine nationale ou sociale qui a pour effet d'invalider ou de diminuer l'égalité des chances ou de traitement devant l'emploi », en accord avec la Convention ILO OIT n°45, 100 et 111. Les autres personnes qui souffrent de discrimination incluent les réfugiés de conflit et de la famine, les malades du VIH-SIDA ou certains types d'invalidité.

Votre organisation se livre-t-elle à des discriminations ? Les victimes sont-elles des personnes isolées ou des groupes que l'on empêche de rejoindre l'organisation, comme des femmes ou des individus venant d'une autre ville ?

• **Rejeter toute forme de travail forcé, de travail obligatoire ou d'esclavage.**
Dans certaines communautés, le travail forcé survient toujours lorsque le travailleur a des dettes envers le propriétaire de la mine, l'organisation ou des intermédiaires. Cela s'apparente à une forme d'esclavage économique, la victime se voit confisquer ses papiers d'identité (ou d'autres objets de valeur lui appartenant) ou peut être menacée. L'artisanat minier responsable rejette toute forme

de travail forcé ou obligatoire, car elle est conforme aux dispositions de la Convention OIT n°29 et 105 concernant le travail forcé.

• Éliminer le travail des enfants et des adolescents.
L'exploitation minière est une activité dangereuse qui peut interrompre ou retarder l'éducation des plus jeunes.

L'emploi des jeunes de moins de 18 ans dans une exploitation minière est considéré comme UNE DES PIRES FORMES DE TRAVAIL INFANTIL par l'OIT. Bien que dans de nombreux pays il existe une culture du travail dès le plus jeune âge, il est clair que dans l'artisanat minier responsable, que le travail des enfants n'est pas permis. L'artisanat minier responsable est conforme aux Conventions OIT n°138 et 182 concernant l'âge minimum d'emploi (15 ans) et l'élimination des pires formes de travail infantile, incluant le travail dangereux pour les enfants de moins de 18 ans.

Dans l'artisanat minier responsable, aucun enfant de moins de 15 ans ne peut être employé et les enfants de moins de 18 ans ne peuvent pas exécuter de travaux dangereux tels que travailler dans les galeries ou en milieu aquatique, déplacer ou transporter des charges lourdes, utiliser des explosifs ou des substances toxiques telles que le mercure ou le cyanure ou encore travailler de nuit.

Dans l'artisanat minier responsable, les enfants n'ont pas le droit de quitter l'école pour aller travailler à la mine.

De quelles tâches s'occupent les enfants dans votre communauté ? Des adolescents vont-ils dans la mine ? Quelles idées avez-vous pour permettre aux enfants d'abandonner le travail à la mine ?
Que peut-il être fait pour empêcher les enfants de quitter l'école pour aller travailler à la mine ?
Les orphelins du VIH-SIDA peuvent être les plus difficiles à décider lorsqu'ils travaillent pour subvenir aux besoins de leurs frères ou sœurs plus jeunes qu'eux : quels types de travail votre organisation peut-elle leur proposer pour qu'ils puissent continuer à avoir des revenus en travaillant sans prendre de risques ?

• Le respect de la liberté d'association des travailleurs (toutes formes).
L'artisanat minier responsable reconnaît le droit des travailleurs à adhérer à l'organisation de leur choix. Cela peut être un partenariat, une société ou un syndicat.

Quels types d'organisation y'a-t-il dans votre communauté pour les hommes et femmes mineurs ? Est-ce que les hommes et les femmes ont les mêmes chances d'adhérer à un syndicat ?

Souvenez-vous-en !

La ressource principale de production est le capital humain, représenté par les hommes et femmes mineurs avec toute leur capacité créative et leurs connaissances. Il est important pour les travailleurs de bénéficier de bonnes conditions de travail. L'artisanat minier responsable permet aux familles de surmonter la pauvreté grâce à un travail à la fois décent et sans risques et de vivre plus confortablement. Un travail qui est décent ne représente pas un coût supplémentaire, mais un facteur qui améliore la productivité des entreprises et la compétitivité des communautés minières.

©JMH

3. Qualité de vie et développement humain durable

L'artisanat minier responsable vise à améliorer la qualité de vie des ouvriers, hommes et femmes, de leurs familles et de la communauté locale, dans une perspective cohérente avec les concepts locaux en matière et santé et de bien-être.

L'artisanat minier responsable doit contribuer au développement, mais à un développement qui soit équitable, garantissant le respect des individus et la démocratie et visant à assurer un avenir décent.

Certains croient que la qualité de vie dépend uniquement des revenus. Mais tout le monde a pu voir des familles et des communautés minières où, bien que leurs revenus aient augmenté, les gens continuent de vivre dans la pauvreté, sans un meilleur logement, une meilleure nourriture ou éducation. Quelques-uns d'entre eux deviennent plus riches aux dépens des autres et dépensent leur argent pour acheter des objets de luxe, exploiter les ressources naturelles et polluer sans réinvestir leurs efforts pour s'attaquer aux causes de la pauvreté – en d'autres mots, c'est un gain à court terme et une peine à long terme. Le développement selon ce modèle n'est ni humain ni durable !

L'artisanat minier responsable entend que le développement durable est un processus de changement progressif dans la vie des gens qui devient possible lorsque la croissance économique, la justice sociale et l'environnement sont solidement combinés.

Dans les communautés de mineurs artisanaux, la majorité des services (communication, santé

et éducation) sont fournis avec le soutien des hommes et femmes mineurs. Leur réussite doit toutefois être dirigée vers tous ceux qui participent au bon fonctionnement de l'exploitation minière.

Le développement durable est le résultat d'une synergie entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Un quatrième élément représenté par l'État et ses institutions, font intervenir les parties prenantes et la réglementation pour décider comment utiliser au mieux les parcelles de terrain et leurs ressources. Par exemple, comment décider si une forêt renfermant une grande diversité biologique ou si une terre agricole doit être sacrifiée pour exploiter l'or qui s'y trouve.

Une bonne gouvernance c'est l'art d'entretenir une participation éclairée avec nos terres et nos communautés.

Qui tient l'agenda des consultations et des réunions ? Comment les représentants de votre communauté sont-ils élus ? Qui décide de l'emploi du temps, des dates et lieux des rendez-vous ? Comment sont ordonnées les priorités – activités minières, agriculture ou de protection de l'environnement ? Est-ce qu'il y a des procédures claires de décision qui

sont établies ? Est-ce que chacun est suffisamment informé pour être capable de participer ?

• Le développement économique.
Une exploitation minière a besoin d'être rentable et de générer des profits, mais elle a aussi besoin de créer des emplois indirects lorsque cela est possible. Les grandes exploitations minières importent les biens dont elles ont besoin tandis qu'ils sont produits localement dans le cadre de l'artisanat minier. La plupart des services et des biens utilisés dans l'artisanat minier ont une origine locale et au fil que les exploitations se multiplient, des réseaux de fournisseurs locaux naissent ainsi que des activités auxiliaires telles que la fonte de métaux, des réseaux de bijoutiers et des négociants qui ajoutent une plus value au métal des producteurs de l'artisanat minier et enfin d'autres activités encore plus variées touchant à la restauration, l'hôtellerie, les services de transport et les magasins. L'artisanat minier responsable doit toujours penser à créer des emplois indirects au sein de la communauté locale.

• Le développement social.
Il fait référence à l'impact social de l'activité minière. Le développement social est synonyme d'une amélioration d'accès aux services de santé, à l'éducation, au logement, aux loisirs des employés (par rapport aux conditions de travail, au niveau des salaires, etc.).

• La protection de l'environnement.
Les exploitations conduites par des mineurs artisanaux responsables doivent prendre en compte le besoin de protéger la santé de la communauté, de préserver la biodiversité et ainsi que les ressources naturelles dans leurs zones d'influence. Cela signifie par exemple : utiliser l'eau de manière responsable, implémenter des mesures de réhabilitation appropriées à l'environnement local, stocker de manière sûre les résidus miniers et les effluents et assurer un usage responsable des

produits polluants tels que le cyanure et le mercure – en particulier en visant à réduire ou à remplacer complètement l'utilisation du mercure par des technologies plus propres.

Les mineurs responsables, qu'ils soient regroupés en communauté ou entrepreneurs ayant des employés, aident à améliorer la qualité de vie et contribuent au développement durable des individus. Au travers d'une participation active, ils contribuent au développement social et économique de leurs membres et de leurs communautés. L'artisanat minier responsable assume aussi la protection des mineurs itinérants contre la discrimination. En contrepartie, les travailleurs itinérants se doivent de contribuer au bien-être général de la communauté locale dont ils sont des membres.

Souvenez-vous-en !

Le développement durable et équitable doit être un processus générateur de nouvelles activités pour tous et être un support à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté. L'artisanat minier responsable :

- Utilise les ressources naturelles pour satisfaire aux besoins de la communauté sans compromettre la pérennité de ces ressources.
- Reconnaît que l'organisation des producteurs est essentielle et devrait apporter un moyen de stimuler le développement social et économique des membres, des familles et de la communauté locale.
- Les bénéfices de l'artisanat minier responsable doivent profiter à tous les membres de l'organisation et de ses travailleurs. L'organisation doit donc avoir une structure démocratique et une direction transparente.

4. Légalité

La légalisation de l'artisanat minier est une condition fondamentale et nécessaire, mais non suffisante, pour le développement social durable et le développement environnemental responsable. Cette légalisation apporte une « licence sociale » à l'artisanat minier.

Les institutions et les agences de l'État et celles qui représentent les mineurs et les producteurs doivent travailler en accord avec la loi et les directives et politiques en rapport avec l'artisanat minier dans le pays concerné.

Dans certains pays l'artisanat minier n'a pas de statut légal. Les gouvernements ont fait le choix d'opter pour des politiques dans le secteur minier favorisant les investissements internationaux et encourageant le développement d'exploitations minières à moyenne et grande échelle seulement. Ce choix a eu pour conséquence de renforcer le statut informel de l'artisanat minier.

Dans les pays où existent des lois pour régir l'artisanat minier, les mineurs responsables sont enregistrés, et leurs exploitations sont de plus en plus en conformité avec la législation et les règlements concernant leur statut. Les mineurs et leurs organisations et les autorités locales et régionales dans tous les domaines concernés par l'artisanat minier (l'exploitation minière, l'environnement, le travail, etc.) sont tenus de travailler dans le cadre de la législation actuelle. La question qui se pose : ce qui arrive quand une telle législation n'existe pas ? Ce qui peut être fait quand les lois ne peuvent pas être mises en place ?

Les hommes et femmes mineurs

ont besoin de renforcer leurs organisations et leurs entités représentatives et de s'unir au niveau national et international afin de se défendre sur le plan politique et de promouvoir une législation appropriée pour l'artisanat minier.

Votre pays dispose-t-il de la législation et des politiques gouvernementales applicables à l'artisanat minier ? La législation permet-elle à l'artisanat minier de se développer pleinement et de manière responsable ?

Quels sont les défauts de la législation ? La législation est-elle respectée ou appliquée dans votre communauté et dans votre région ? Pourquoi la législation n'est-elle pas respectée ?

Souvenez-vous-en !

La légalisation de l'artisanat minier est fondamentale et indispensable. L'artisanat minier responsable est impossible si l'Artisanat Minier n'est pas régi par des lois.

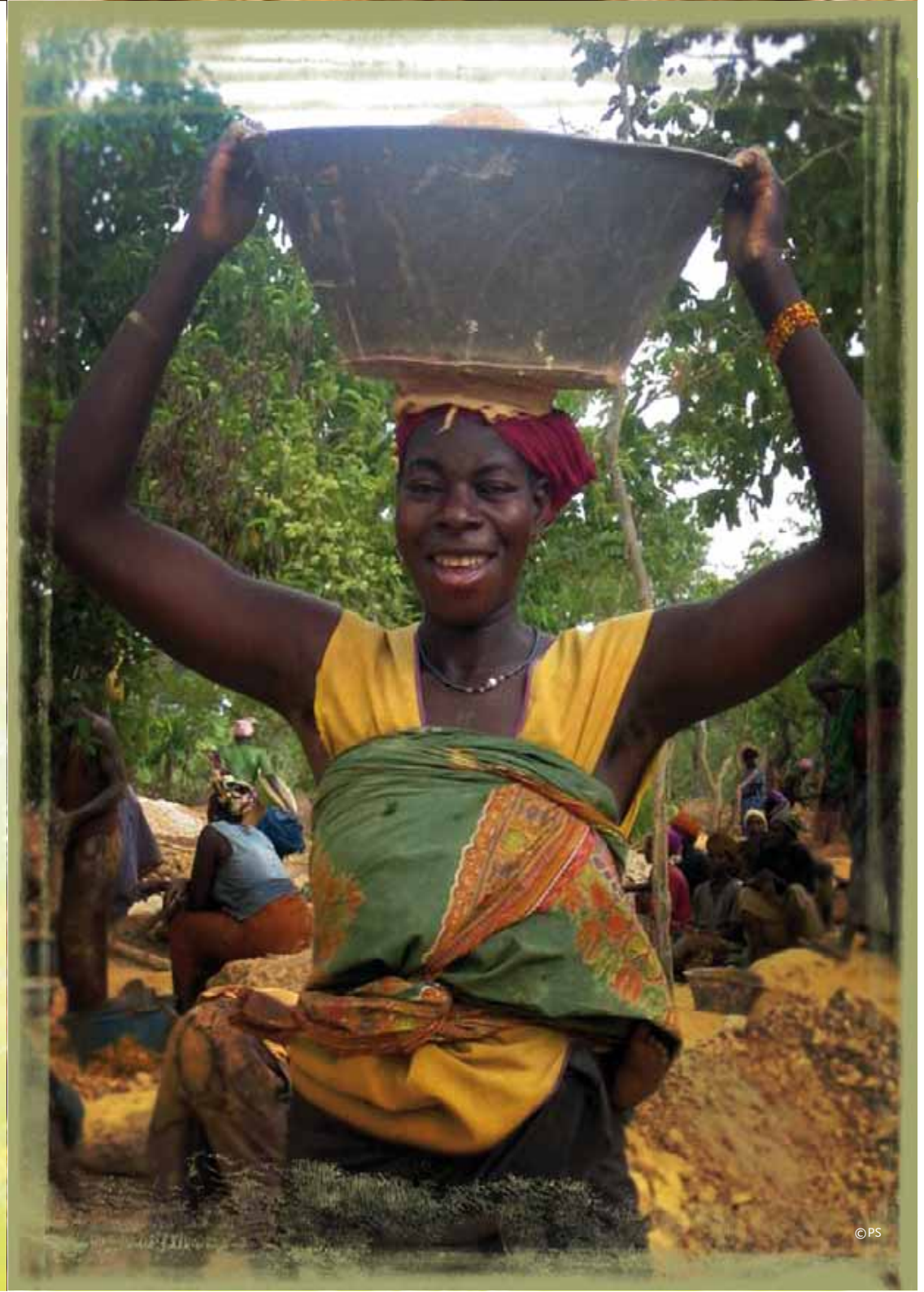

5. Égalité des sexes

Dans l'artisanat minier et l'industrie minière à petite échelle, il doit y a avoir égalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les droits, l'accès aux ressources et à la formation et le partage des profits. Il doit y avoir également une participation et un pouvoir égaux lors de la prise de décision au sein de l'organisation. Dans les organisations où l'égalité des sexes n'existe pas, des mesures et des actions doivent être entreprises pour l'appliquer.

Les femmes représentent une plus grande composante de la main-d'œuvre dans l'artisanat minier que dans les exploitations minières à grande échelle.

Auparavant, il a été supposé par erreur que les femmes ne travaillaient pas dans l'exploitation minière, elles ont « aidé » simplement les hommes lors des opérations de récupération de l'or, en sélectionnant les morceaux de roche riches dans les terrils, en lavant les sables des fleuves à la bâtée et en le rinçant pour extraire de l'or ou des gemmes, en apportant le repas des hommes leurs repas et en offrant des services sexuels parmi d'autres tâches.

Mais les choses ont changé et l'importance du rôle des femmes est maintenant chose admise. Les femmes travaillent même dans les mines elles-mêmes bien que, dans quelques pays, ce soit interdit par les lois ou des traditions.

L'artisanat minier responsable ne limite pas l'accès au travail de la mine aux femmes, bien au contraire, il fait tout pour mettre en avant cette pratique.

L'égalité des sexes fait allusion à l'égalité des chances pour les hommes et les femmes, à l'engagement de prendre en compte, en parts égales, leurs exigences spécifiques aussi bien que les différences qui existent entre eux. Donc tous les hommes et toutes les femmes dans l'organisation minière ont le même accès aux ressources dans le cadre de leur travail et ont le droit de les utiliser sur la base de l'expression d'un besoin, en se conformant à des procédures qui garantissent que chacun est traité avec égalité.

Quand on fait allusion aux ressources, on ne se limite pas seulement aux ressources naturelles ou à l'argent, mais aussi aux éléments suivants :

- **Les ressources économiques et de production.**

Elles incluent l'accès à la mine, au crédit, aux équipements, au revenu et à la technologie. Les femmes comme les hommes ont besoin d'un accès au crédit. Indépendamment de son sexe, chacun doit pouvoir recevoir le même salaire pour un même type de travail et avoir accès aux équipements et

aux technologies appropriées à ses besoins et pour mener à bien ses tâches.

Quels types de crédits sont nécessaires pour chaque maillon de la chaine de production dans l'artisanat minier ? Les hommes et les femmes mineurs ont-ils les mêmes besoins en matière de crédit ? Ont-ils des chances égales d'obtenir un crédit ?

• **Ressources politiques.**
Les hommes et les femmes doivent avoir des chances égales d'accéder aux institutions, organisations, groupes et réseaux, aussi bien qu'à des postes à responsabilité et à pouvoir de décision.

Combien de femmes dans votre communauté occupent des postes à pouvoir décisionnel ou à haute responsabilité ? Sur qui exercent-elles leur autorité ?

• **Ressources sociales.**
Elles font référence à l'accès à l'information, à la formation notamment auprès de spécialistes et aux soins. L'accès aux ressources sociales est d'une importance extrême, car si les hommes et les femmes ne sont pas instruits et/ou informés, ils seront privés de l'accès aux ressources économiques et politiques.

Qui dans votre communauté minière a le meilleur accès à la formation: les hommes ou les femmes ? Quel genre de formation ont tendance à recevoir les hommes et les femmes ? De quelle formation ont-ils besoin ? Qui a les problèmes de santé les plus importants et nécessite des soins médicaux ou fréquemment de l'assistance, le travailleur masculin ou féminin ?

Souvenez-vous-en !

L'accès aux ressources naturelles, économiques, politiques et sociales détermine l'accès aux opportunités de développement. L'artisanat minier responsable :

- offre une égalité de chances aux hommes et aux femmes
- s'assure que les femmes reçoivent le même salaire que les hommes pour les mêmes tâches ou fonctions
- propose des occasions de participation en parfaite égalité pour les hommes et les femmes.

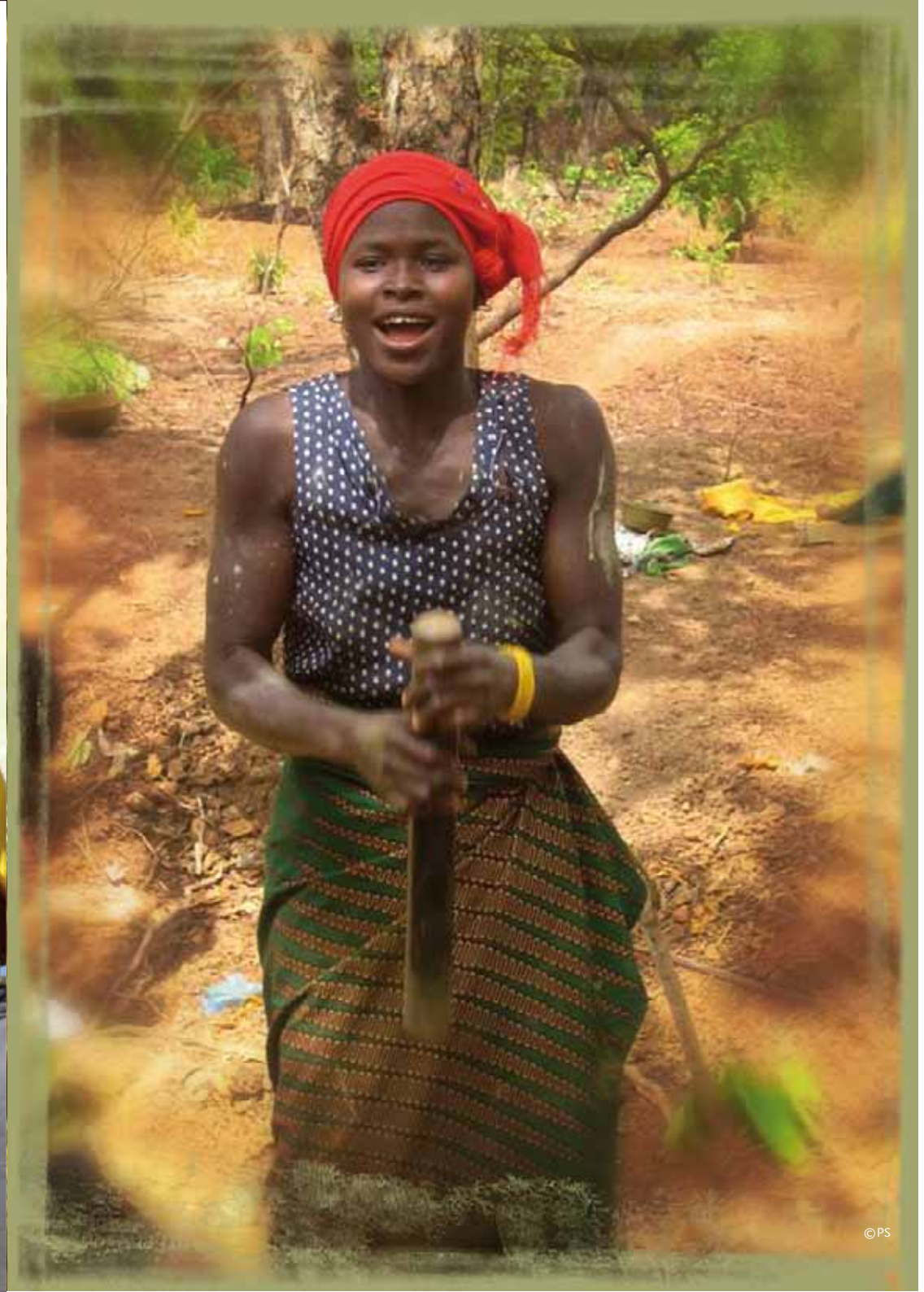

6. Pluriculturalisme

Le pluriculturalisme est l'expression primaire de la diversité culturelle et revendique la non-discrimination sur des critères de race ou de culture, la reconnaissance et la célébration des différences culturelles, incluant le droit à de telles différences.

En Amérique latine, les communautés aborigènes et afro-descendantes sont respectivement les descendantes des habitants originels d'Amérique et des esclaves venus d'Afrique. En tant que groupe ethnique, leur statut est reconnu par les lois et les institutions internationales et dispose d'une reconnaissance sûre de leurs droits collectifs sur certains territoires traditionnels. Ces droits spéciaux reconnaissent le désavantage historique dont ces groupes ont souffert et cherchent à compenser et à réduire leur marginalisation par le biais de mesures protectrices.

Les groupes ethniques ont leur propre système de prise de décision, incluant leurs propres institutions sociales et politiques et un système d'échange réciproque et de redistributions de richesses. Ils entretiennent aussi un rapport spécial avec la terre et ses ressources. Reconnaitre et respecter leurs règles et leurs coutumes est important lorsque l'artisanat minier est pratiqué sur des terres ethniques ancestrales.

Votre mine est-elle localisée dans une zone occupée par un groupe ethnique particulier ? Si oui, avez-vous une permission pour y exercer votre activité minière ? Votre communauté minière est-elle composée

de groupes ethniques différents ? De quels groupes s'agit-il ? Leurs membres ont-ils des chances égales de participation dans toutes les activités de l'artisanat minier ? Pouvez-vous identifier les organes de direction principaux dans la communauté et leur avez-vous parlé de l'artisanat minier, des avantages et désavantages qu'il peut leur apporter ? Votre organisation témoigne-t-elle de respect envers les lieux de culte, les religions et les coutumes de différents groupes ethniques ?

Les organisations d'artisanat minier responsable doivent réaliser des consultations en respect avec les pratiques locales avec pour but de conclure un accord entre les autorités traditionnelles locales et la communauté concernant les impacts et les bénéfices des activités minières et commerciales menées sur leurs terres.

En Amérique latine, une grande diversité d'individus et de cultures partage le même espace géographique et social. Certains voient cela comme un problème, mais en réalité c'est la source d'une abondante richesse culturelle en Amérique latine. Est-ce la même chose là où vous vous vivez ?

Dans quelques villages, les mineurs de l'artisanat minier sont des immigrants qui sont venus dans les régions où des gisements ont été découverts dans la quête d'une nouvelle source de revenus, souvent au cours d'une situation de « ruée vers l'or » en apportant avec eux leurs propres systèmes relationnel et organisationnel.

La coexistence paisible de groupes « d'étrangers » et de locaux exige un « pacte social » – l'accord des résidents entre originaux et les nouveaux résidents sur comment gérer de l'impact et distribuer les revenus.

Souvenez-vous-en !

L'artisanat minier responsable doit aussi respecter les objectifs de la Convention OIT 169 qui appelle à faire une consultation des groupes ethniques ou indigènes présents sur un territoire avant d'y mener n'importe quel type d'activité ou de projet. L'artisanat minier responsable n'est jamais exercé en opposition avec les souhaits de la communauté locale.

7. La protection de l'environnement

L'impact de l'extraction minière à petite échelle sur l'environnement est l'objet d'une préoccupation commune, pour un nombre grandissant de consommateurs de bijoux éthiques, pour les gouvernements et les mineurs eux-mêmes.

L'artisanat minier pratiqué de manière responsable contribue à la protection de l'environnement, au maintien de bonnes conditions d'hygiène et de santé et à l'aménagement durable de l'environnement.

Les entreprises et les activités minières qui utilisent des produits toxiques et qui déversent leurs effluents pollués dans des cours d'eau ou ceux dont les opérations minières menacent la biodiversité doivent prendre des mesures pour identifier, gérer et modérer leurs impacts sur l'environnement.

L'artisanat minier aurifère est responsable des conséquences suivantes sur l'environnement :

• **La pollution de l'air, de l'eau et les sols par le mercure.**

• **La pollution de l'eau par le cyanure et d'autres substances dangereuses** incluant les hydrocarbures et les déchets industriels nocifs.

• **Le rejet direct de résidus miniers ou d'effluents** de traitement dans les rivières et autres milieux aquatiques.

• **Le risque de catastrophes naturelles** incluant les glissements de terrain et les avalanches sur les communautés minières causées par la rupture d'ouvrages de confinement mal réalisés, de mauvais remblais ou une digue mal construite, particulièrement

dans les zones soumises au risque sismique.

• **La dégradation écologique** due à la déforestation et à l'érosion des sols.

• **La destruction du paysage.**

Il y a beaucoup de gens qui restent sceptiques à l'idée que l'activité minière puisse être menée dans un contexte environnementalement et socialement responsable quelque soit son échelle.

C'est une des raisons pour lesquelles **il est** si **important pour nous de démontrer aux personnes concernées que l'artisanat minier peut être responsable vis-à-vis de l'environnement.**

Bien que cela puisse paraître difficile et coûteux, l'artisanat minier responsable a amélioré ses performances environnementales et des expériences innovantes ont montré l'existence de toute une variété de possibilités pour harmoniser la protection de l'environnement avec le développement durable dans les zones exploitées par l'artisanat minier.

Voici ce que vous pouvez faire si vous vous voulez vous engager dans un processus d'exploitation responsable :

• Si votre exploitation minière est située dans une zone naturelle protégée, **vous devez obtenir une autorisation spéciale certifiant de sa bonne intégration à l'environnement.**

• **Si vous planifiez d'introduire des**

améliorations technologiques, elles doivent s'accompagner d'une étude d'impact environnemental. Par exemple, si vous désirez installer des pompes à eau ou à pulpe, vous devez vous assurer que l'eau chargée en sédiments va transiter par un bassin de décantation avant son rejet dans le milieu naturel pour éviter une pollution par des matières en suspension.

• **Vous devez toujours réhabiliter les parcelles travaillées** en prenant des mesures compensatoires comme le remblaiement des fosses, le stockage et la réutilisation des terres végétales pour revégétaliser la surface et recréer l'écosystème original après l'exploitation minière.

• Le mercure, un ennemi traître !

Un des principaux problèmes associés à l'artisanat minier est l'utilisation du mercure, qui ne disparait jamais de l'environnement. Au contraire, il s'accumule dans les organismes vivants, et cause à long terme des maladies et même des mutations génétiques. Le mercure n'est un pas un poison instantané comme le cyanure, il tue lentement et c'est pourquoi nous sommes moins bien moins conscients du problème et le considérons comme inoffensif.

Notre but est d'améliorer notre technique de récupération de l'or en éliminant complètement l'utilisation du mercure. Entre-temps, des changements importants doivent être opérés pour réduire les

rejets de mercure dans la nature.

Par exemple :

• **L'amalgamation complète du minerai est inacceptable.** Le minerai doit d'abord faire l'objet d'une préconcentration et seulement après le mercure peut être ajouté à ce concentré. Cette manière de travailler permet non seulement d'économiser du mercure, mais assure aussi une réduction radicale de la quantité de mercure susceptible d'être rejetée dans l'environnement.

• **Nous devons mettre en place un circuit fermé et TOUJOURS utiliser une rétorte pour récupérer les vapeurs de mercure libérées lors du brûlage de l'amalgame.**

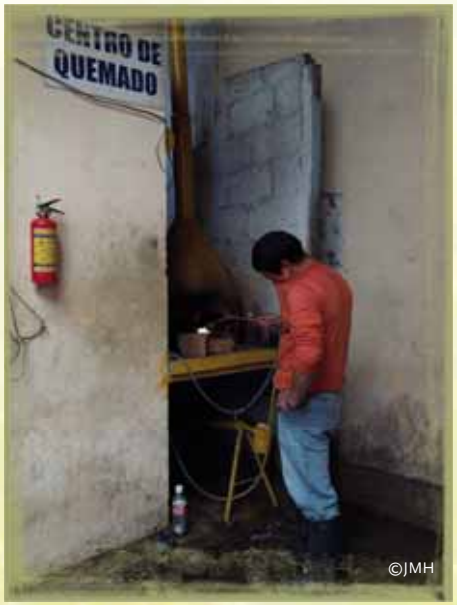

De cette manière, on évite que du mercure soit rejeté dans l'air et qu'il contamine à long terme les personnes, l'eau ou le sol. L'usage d'une rétorte est obligatoire pour obtenir la certification du com-

merce équitable.

• **Le brûlage de l'amalgame doit être effectué dans un local confiné adapté, avec des équipements appropriés, du personnel qualifié et dans des conditions d'isolement et de sécurité optimales. Cette opération ne doit pas être effectuée dans des habitations ou à leur proximité.**

• Le cyanure, une mort instantanée par négligence !

Bien que nous soyons tentés d'être plus effrayés par le cyanure à cause de ses effets immédiats, la vérité c'est qu'il est plus simple à utiliser et à contrôler. Une bonne utilisation du cyanure permet aussi de récupérer les fines particules d'or que le mercure ne peut pas piéger. À la différence du mercure qui ne se décompose jamais, le cyanure est biodégradable et ses propriétés létales s'amenuisent au contact de la lumière et de l'air.

Le plus grand risque avec le cyanure, c'est de le mélanger avec du mercure ; ce qui lui permet de s'infiltrer dans les eaux souterraines où ses propriétés mortelles peuvent être préservées ; et les déversements accidentels résultant d'une gestion désastreuse.

• Si le cyanure est utilisé pour traiter le minerai, la première obligation est de ne pas avoir plus d'une ou deux personnes en charge de l'unité de cyanuration. Les opérateurs d'unités de cyanuration doivent être formés à manipuler correctement le cyanure et être capables de contrôler le pH et les concentrations de cyanure. Cela

constitue déjà une grande avancée !

• **Tous les bassins accueillants des effluents cyanurés doivent être revêtus d'une géomembrane** pour éviter que le cyanure ne s'infiltre dans la nappe phréatique et être confinés correctement.

• **Le cyanure ne doit JAMAIS être introduit lors du traitement de concentrés déjà traités préalablement par amalgamation.** Cette pratique dangereuse entraîne la formation de composés cyanhydrico mercuriques qui s'accumulent définitivement dans l'environnement avec des conséquences mortelles.

• **Les mineurs responsables doivent être familiers avec la réglementation et les lois en vigueur**

dans leur pays respectif concernant l'artisanat minier. Ils doivent aussi satisfaire aux démarches nécessaires pour obtenir leur licence environnementale.

Souvenez-vous-en !

« La Terre est la seule planète sur laquelle nous et nos enfants devons vivre ».

Si vous suivez ces recommandations, vous serez en bonne voie pour satisfaire aux standards environnementaux nécessaires pour obtenir la certification du commerce équitable de l'or. Si vous êtes capables d'abandonner complètement l'utilisation du mercure, vous pouvez obtenir une certification spéciale. L'or extrait seulement par procédés gravimétriques, sans mercure ni cyanure, permet d'être éligible à l'obtention d'une prime et d'un label écologique.

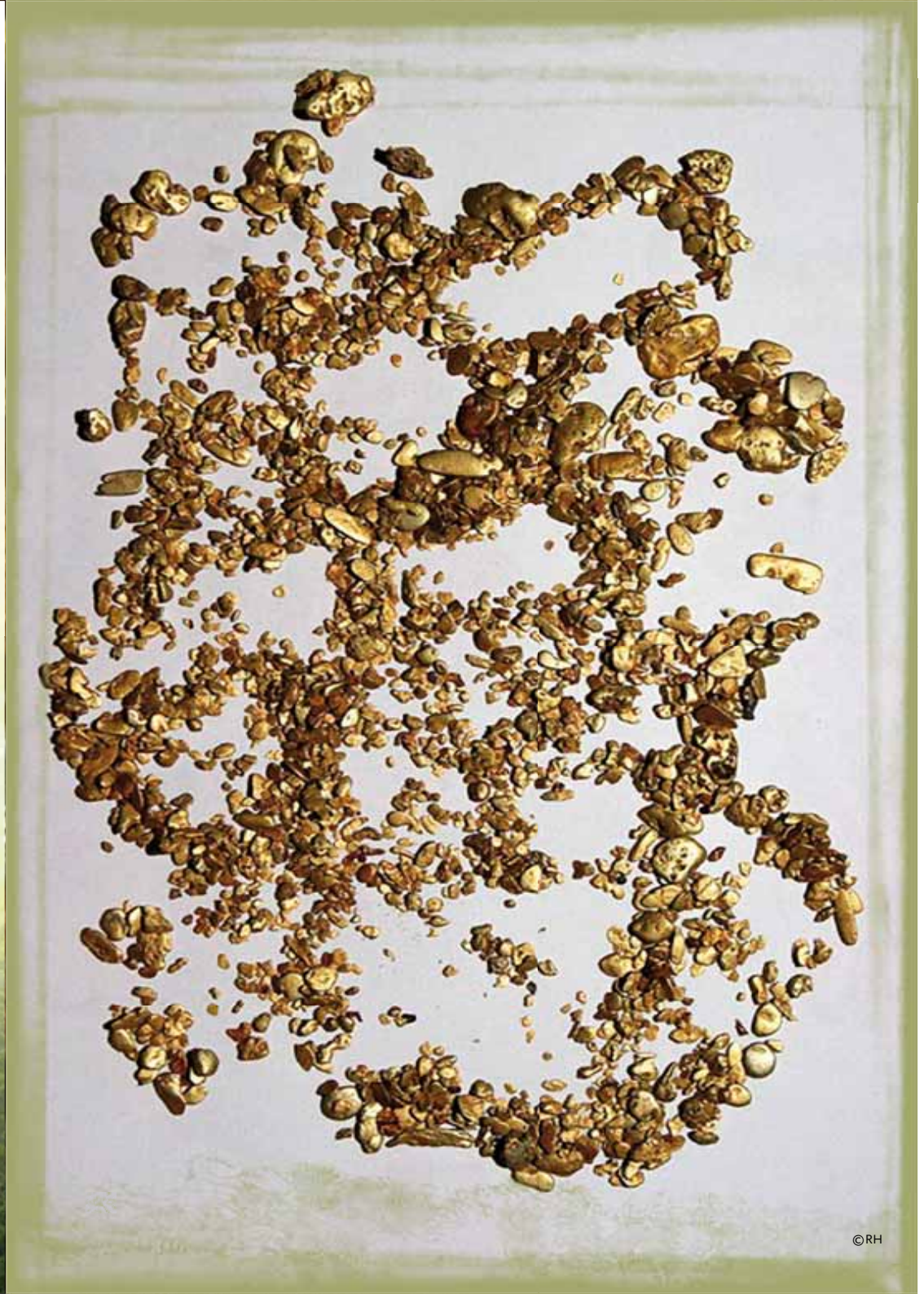

©RH

Chapitre 2

Or sale, or propre, or éthique, or vert, quelle sorte d'or votre mine produit-elle ?

Voyons si votre exploitation minière est en voie de devenir une exploitation responsable... ou si c'en est déjà une ! Plus vous êtes familier et plus vous appliquerez les principes décrits dans la première partie de ce livre... plus proche vous vous en approcherez.

D'abord, évaluez votre exploitation et votre organisation... puis les autres que vous connaissez !

Ci-dessous, vous trouverez un quiz : c'est le défi en or pour l'artisanat minier. Cochez la case qui décrit le mieux votre situation.

Les questions en or	Non, on ne s'en préoccupe pas	Non, mais on essaye	Oui
Aspects humains et économiques, droit social et culturel			
1. Votre communauté est-elle organisée et travaille-t-elle activement afin de garantir un accès à l'eau potable à tous ?			
2. Votre communauté mène-t-elle un programme pour aider les enfants souffrant de malnutrition ?			
3. Les membres de votre communauté détiennent-ils les titres de propriété de leurs habitations ?			
4. Y'a-t-il des écoles pour les enfants dans votre localité ?			
5. Y'a-t-il un centre de santé et des docteurs ou des infirmiers dans votre localité ?			

Les questions en or	Non, on ne s'en préoccupe pas	Non, mais on essaye	Oui
6. Votre organisation dispose-t-elle d'un accès à Internet ou y'a-t-il a des points d'accès à proximité ? Les membres de votre organisation savent-ils comment utiliser Internet ?			
7. L'adhésion à votre organisation est-elle ouverte aux travailleurs ou partenaires issus de différents milieux ? De quels milieux sont issus les autres ?			
8. Votre organisation s'occupe-t-elle de votre communauté et mène-t-elle des actions visant à améliorer la qualité de vie de tous ?			
Décence du travail			
9. Les mineurs utilisent-ils les équipements de sécurités appropriés pour leurs activités et en particulier pour les travaux les plus dangereux ?			

Les questions en or	Non, on ne s'en préoccupe pas	Non, mais on essaye	Oui
10. Votre organisation aide-t-elle financièrement les mineurs victimes d'un accident de travail et leur famille ?			
11. Votre organisation a-t-elle un règlement empêchant les gens d'être forcés à travailler pour rembourser des dettes ou pour d'autres raisons ?			
12. Votre organisation interdit-elle le travail des enfants dans les mines, seuls ou pour aider leurs parents ?			
13. Les employés de votre organisation ont-ils le droit de s'organiser entre eux pour négocier de meilleures conditions de travail ?			
Qualité de vie et développement social durable			

Les questions en or	Non, on ne s'en préoccupe pas	Non, mais on essaye	Oui
14. Y'a-t-il d'autres activités non directement liées à l'exploitation de la mine qui génère des revenus au sein de votre communauté ?			
15. Votre communauté est-elle consciente de son devenir lorsque les réserves de la mine s'épuiseront ?			
16. Le salaire d'un mineur et ses éventuels autres revenus sont-ils suffisants pour couvrir les besoins de sa famille ?			
17. Les hommes et femmes mineurs sont-ils organisés entre eux ? Les représentants de votre organisation tiennent-ils des réunions ouvertes et expliquent-ils leur performance au moins une fois par an ?			
18. Les réserves de votre gisement sont-elles connues ?			

Les questions en or	Non, on ne s'en préoccupe pas	Non, mais on essaye	Oui
19. Votre organisation se soucie-t-elle de la réduction de la pollution de l'environnement?			
Légalisation			
20. Votre exploitation minière est-elle légale, vous ou votre organisation disposez-vous du titre minier ou payez-vous des loyers au propriétaire de la concession ?			
21. Savez-vous si votre pays a des lois régissant l'artisanat minier ?			
22. Votre exploitation est-elle en règle avec les lois qui régissent l'artisanat minier ?			
23. Êtes-vous, votre compagnie ou votre organisation, membre d'un réseau ou d'une organisation de représentation de mineurs ou producteurs artisanaux dans votre pays ou votre région ?			

Les questions en or	Non, on ne s'en préoccupe pas	Non, mais on essaye	Oui
24. Dans votre communauté, les hommes et les femmes sont-ils engagés au même niveau dans la répartition des titres miniers ?			
25. Au sein de votre organisation les femmes ont-elles le même droit d'accès au travail et à la formation que les hommes ?			
26. Les hommes et les femmes de votre organisation reçoivent-ils le même salaire (en liquide ou en nature) pour le même travail ?			
27. Au sein de votre organisation, une ou plusieurs femmes occupent-elles des postes pourvus d'un pouvoir décisionnel ?			

Les questions en or	Non, on ne s'en préoccupe pas	Non, mais on essaye	Oui
28. Tous les points de vue sont-ils respectés et considérés au sein de votre organisation indépendamment du sexe, de la race ou des origines ?			
29. Dans votre organisation, les recrutements, la répartition des tâches et la distribution des revenus, se font-ils indépendamment des origines, de la couleur de peau, du sexe, de la religion ou des opinions politiques ?			
Protection de l'environnement			
30. Votre organisation utilise-t-elle des rétortes pour récupérer le mercure de l'amalgame ?			
31. La personne en charge de la cyanuration dans votre société a-t-elle reçu une formation spécifique ?			

Les questions en or	Non, on ne s'en préoccupe pas	Non, mais on essaye	Oui
32. Votre organisation concentre-t-elle le minerai avant d'utiliser le mercure ?			
33. Votre organisation interdit-elle le rejet de résidus miniers ou d'effluents dans les cours d'eau ?			
34. Votre organisation a-t-elle un programme de réhabilitation des mines après leur exploitation?			

Scores et résultats :

	Vous gagnez :
Oui	5 pépites
Non, mais on essaye	3 pépites
Non, on ne s'en préoccupe pas	0 pépite

• 170 à 114 pépites.
Vous êtes engagés dans l'artisanat minier responsable et vous avez le droit de dire que vous produisez un or propre et éthique et peut être même de l'or de première qualité écologique!!!... Félicitations !! Votre exemple nous aidera à persuader d'autres mineurs d'être plus res-

ponsables ! Vous êtes sans doute prêts à demander la certification.

• 113 à 57 pépites.
Vous êtes sur la bonne voie pour produire de l'or équitable... poursuivez vos efforts et vous deviendrez des mineurs responsables !

• 56 à 0 pépite.
Il semble que vous produisez de l'or sale. Revenez en arrière et lisez bien le livre, parlez en à vos partenaires et commencez à penser comment faire les premiers pas pour produire un or plus propre et éthique. Il y a un début à tout... persévérez !

Points à examiner et à discuter au sein de votre organisation

Une fois que vous avez complété le test d'auto-évaluation, nous vous recommandons que vous examiniez et que vous parliez des principes de l'artisanat minier responsable au sein de votre organisation ou de votre communauté. Demandez-vous où vous en êtes maintenant, sur quelle voie vous voulez vous orientez et comment réussir. Les questions suivantes peuvent vous aider à orienter les discussions :

Quelles sont les trois questions auxquelles votre organisation a obtenu le meilleur score ? Est-ce qu'il y a un domaine particulier dans lequel votre organisation est fière de sa réussite et pourrait servir de modèle à d'autres mineurs ?

Ces réussites peuvent être : les enfants ne travaillent plus dans les mines ; vous êtes parvenu à mettre de l'eau potable à disposition de votre communauté ; vous avez résolu avec succès un conflit avec des communautés voisines ; vous avez conclu un bon accord commercial ; les femmes appartenant à votre société ou à votre communauté ont participé avec succès à un évènement régional ou national ; vous avez obtenu une certification environnementale ; etc.

Vous êtes-vous senti proche d'obtenir le meilleur résultat pour une à trois questions et qu'il vous aurait suffi d'un petit effort pour l'obtenir ? Quel était le problème et comment pouvez-vous le surmonter ? Quelle a été la question sur laquelle vous avez obtenu le plus mauvais résultat ? Pourquoi votre organisation agit-elle de manière si irresponsable dans ce domaine ?

Cela peut être sujet à discussion, c'est-à-dire permettre à chacun d'exprimer son opinion. Si la discussion devient trop tendue ou si elle semble ne mener à rien, voici quelques conseils :

Bien que les problématiques puissent être complexes, les raisons peuvent être presque toujours contenues dans une de ces quatre causes :

- **Le manque de prise de conscience** (nous ne pensons pas que ce soit nécessaire ou important).

- **Le manque de motivation** (qu'allons-nous gagner en le faisant si notre système fonctionne déjà bien sans ?)

- **Le manque de capacité(s)** (nous ne savons pas comment le faire).

- **Le manque de ressources** (nous n'avons pas les moyens financiers ou nous comptons investir dans quelque chose d'autre).

À travers notre expérience, quand des organisations ou les individus disent qu'ils ne disposent pas des ressources, bien souvent c'est qu'ils manquent surtout d'une ou plusieurs des trois autres qualités (conscience, motivation et capacité) !

Pour beaucoup de gens, faire le lien entre l'exploitation minière et les

droits de l'Homme, la diversité des cultures ou la qualité de vie, est vraisemblablement quelque chose de nouveau voire même d'étrange.

Pour un certain monsieur Tout-le-Monde avec qui vous discuterez des résultats du test comme quelque chose qui vous reflète, sachez que certains vous encourageront et d'autres non. Ce qui est important, c'est qu'après une discussion (ou plusieurs discussions) que quelque chose de concret et positif émerge :

Que faisons-nous bien ? Que pouvons-nous faire mieux ?

Et un engagement :

Quelle est la première étape ? Comment allons-nous la franchir ? Quand devons-nous nous réunir à nouveau pour nous attaquer à ce problème ?

Annexes

Réseau RESPOMIN
Conventions OIT
Contacts

APPENDIX 1

Membres du réseau RESPOMIN.

Organisations	Membres	Courriel
Argentine		
Red Minas Argentinas	Andrea Veronica Mastrangelo	amastran@sion.com mantra@invs.unam.edu.ar
Carl Bro A/S - Red Minas Argentinas - Red Latinoamericana Mujeres y Mineria	Gabriela Factor	gtactor@cedeconet.com.ar
Centro de Estudios para la Sustentabilidad - Escuela de Posgrado Universidad Nacional de San Martin.	Hugo Nielson. Roberto Mario Sarudiansky	ceps@unsam.edu.ar hugo.nielson@unsam.edu.ar sarudi@fibertel.com.ar
Bolivie		
Fundacion MEDMIN	Danilo Bocangel Jerez Felix Carrillo	danilo@medmin.erg felixcc@medmin.org medmin@medmin.org
Instituto de Ecologia Universidad Mayor de San Marcos	Evelyn Taucer	evelyn_taucer@simbiosis.com.bo

Organisations	Membres	Courriel
Cumbre del Sajama	Ana Maria Aranibar. Daniel Lafuente, Martin Alejandro Vidaurre. Jorge de la Vega	sajama@acelerate.com, danlafuar@gmail.com, vidaurremartin@gmail.com, www.cumbredelsajama. com
Brésil		
Coordinador de DTU - Programa de Post-Graduação em Desenvolvimento do Tropico Umido.	Armin Mathis	armin@amazon.com.br armin_naea@ufpa.br
Centra de Tecnologia Mineral CETEM	Carles Cesar Peiter, Nuria Fernandez Castro, Sirlei Aparecida de Oliveira	cpeiter@cetem.gov.br nutria.brasil@gmail.com saparecida@cetem.gov.br www.cetem.gov.br
Ministerio de Energia de Brasil	Claudio Sclair	claudio.scliar@mme.gov.br www.mme.gov.br
Colombie		
Alianza por la Mineria Responsable-ARM	Cristina Echavarria Catalina Cock Duque	cechavarria@communitymining.org catalinacock@com munitymining.org www.communitymining.org

Organisations	Membres	Courriel
Institute de Estudios Regionales INER. Universidad de Antioquia	Claudia Patricia Puerta Silva, Olma Juny Alvarez Zapata. Robert Van Horn Dover Juan David Guarin	cpuerta@iner.udea.edu.co olwi@une.net rdover@une.net.co guarin@iner.udeaedu.co www.iner.udea.edu.co
Cooperativa del Distrito Minero de La Llanada Ltda-CODMILLA	Clemente Tore, Harbi Dennis Guerrero	clementetoro72@ya hoo.es harbigm@hotmail.com
Universidad de Nariño	Freddy Hernan Pantoja Timaran	fpantoja@computranix.com.co
Institute de Investigaciones Ambientales del Pacifico-IIAP	Helcias Ayala Mosquera	jhenstar@hotmail.com www.iiap.org.co
Consultor Independiente en manejo ambiental de desarrollos rnineros	Jairo Herrera	jairo.herrera@geologist.com
Asociacion de Mineros de Cumbitara	Jose Francisco Meneses Siguifredo Alfonso Guerrero	Jfm0223@latinmail.com
Fundacion Amigos del Choco - AMI-CHOCO. Corporation Oro Verde	Lina Maria Villa Cordoba Ervin Renteria, Aristarco Mosquera	villa@amichoco.org ervinasitv@yahoo.es www.amichoco.org

Organisations	Membres	Courriel
Corporacion Autonoma Regional de Nariño - CORPONARINO	Pablo Giovanni Muñoz Arevalo, Aida Mercedes Delgado	giova0629@yahoo.com aidamerdel@yahoo.com planeacion@corponarino.gov.co http://corponarino.gov.co
Equateur		
Cooperativa Minera Bella Rica	Vicente Encalada Loaiza. Richard Torres	avencalada@yahoo.com rifranztorreso@yahoo.es
Escuela Superior Politecnica del Literal - ESPOL	Elizabeth Pena, Alicia Guerrero	elipenacarpio@gmail.com aguerrer@espol.edu.ec. www.espol.edu.ec
Fundacion Salud Ambiente y Desarrollo-FUNSAD	Oscar Fernando Betancaurt Mesias	oscarbet@andinanet.net
Guatemala		
Centra de Estudios Superiores de Energia y Minas - CESEM-. Facultad de Ingenieria de la Universidad de San Carlos de Guatemala	Carla Gordillo Barranco Julio Roberto Luna Aroche Omar Gilberto Flores Belteton	carlitagordillo@yahoo.com.mx jlunaaroche@yahoo.com usacesem@usac.edu. gt
Pérou		
Consorcio por la Salud. Ambiente y Desarrollo	Anita Ysabel Lujan Gonzales, Ruth Sara Arroyo Aguilar	lujan.anita@gmail.com ecosad.peru@gmail.com

Organisations	Membres	Courriel
Minera Aurifera Cuatro De Enero S. A - MACDESA	Balerio Sanchez Villaroel, Angel Huamani Quispe	cia_macdesa@yahoo.es
Asociacion de Mujeres Mineras	Cleotilde Chuquicondo, Maria Reyes Rodriguez Victon Paxci	cleotildechuquicondo@hotmail.com
Sociedad de Trabajadores Mineros S.A. - SOTRAMI	Eugenio Huayhua Vera. Tomas Sanchez	ecomin@msn.com, sotrami@hotmail.com
Proyecto GAMA	Felix Hruschka Guillermo Medina Victoria Nuriez	felix.hruschka@gama-pem.org guillermo.medina@gama-peru.org www.gama-peru.org

APPENDIX 2

Conventions de l'OIT en rapport avec l'artisanat minier.

N° 155 et 176	Concerne la sécurité et santé pour les exploitations minières et le travail souterrain.
N° 87 et 98	Concerne le droit d'organisation et la liberté syndicale.
N° 45, 100 et 111	Concerne la discrimination et l'égalité de remuneration : « toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession ; »
N° 29 et 105	Concerne le travail force et son abolition.
N° 169	Concerne les peuples indigènes et tribaux, en particulier leur consultation avant de démarrer tout projet sur des territoires leur appartenant.
N° 138 et 182	Concerne l'âge minimum et les pires formes de travail des enfants.

Source : http://www.ilo.org/ilolex/english/convdispl.htm

APPENDIX 3

Programmes internationaux liés à l'artisanat minier.

Alliance pour la Mine Responsable (ARM)	
Cristina Echavarria Directeur exécutif Carrera 43 No. 32A Sur-20, Piso 2 + 574-3330188 cechavarria@communitymining.org http://www.communitvmining.org/	ONG qui prend part au développement des standards de commercialisation de l'or pour le commerce équitable. - Elle aide les producteurs. - Elle participe à faire évoluer les lois d'intérêt public. - Elle fait le promotion de l'artisanat minier responsable. - Elle assiste l'artisanat minier dans son développement et sa transformation en une activité responsable d'un point de vue social et environnemental. ARM lui facilite l'accès à la chaîne du commerce équitable et en fait la promotion auprès des consommateurs finaux qui agissent directement sur la qualité de vie des mineurs en achetant des produits issus du commerce équitable.

Communities and Small-scale Mining (CASM)	
Secrétariat : Gotthard Walser Christopher Sheldon Veronika Kohler 2121 Pennsylvania Avenue, NW Washington DC. 20433, USA 1-202-473 4234 www.artisanalmining.org	La mission de CASM consiste à réduire la pauvreté en soutenant le développement des communautés minières dans les pays en développement. CASM est basé à la Banque Mondiale et tient une assemblée annuelle, lieu de rendez-vous de tous les acteurs de l'artisanat minier. CASM offre des aides financières pour supporter les programmes en rapport avec l'artisanat minier.
Council for Responsible Jewellery Practices	
Fiona Solomon First Floor, Dudley House 3438 Southampton Street London UK WC27HF +61 3 9898 4558 info@responsiblejewellery.com www.responsiblejewellerv.com	ONG internationale dont la mission repose sur le développement de pratiques responsables intégrant les aspects éthiques, sociaux et environnementaux tout au long de la chaine d'approvisionnement de bijoux et de pierres précieuses de la mine jusqu'à la vente du produit final. CRJP a développé un système de certification pour les pratiques responsables qui a été lancé en 2009.

Diamond Development Initiative International	
Dorothee Gizenga Directeur exécutif Tel: + 1 613 565 0507 600A-331 Cooper Street Ottawa, Ontario Canada, K2P 0G5 enquiries@ddiglobal.org www.ddiglobal.org	DDII met l'accent sur l'information, et propose des solutions pour résoudre les différentes problématiques qui affectent l'industrie diamantifère artisanale. DDII met en avant la participation des gouvernements, donateurs, industries et ONG avec pour but d'améliorer le développement et les conditions de vie des communautés productrices de diamants.
Eco-minex International Ltd (EMI)	
M. Robin Grayson + 976-11 321505 emiweb@magicnet.mn www.mine.mn	Société britanico-mongolienne spécialisée dans les meilleures techniques disponibles pour l'exploitation aurifère artisanale. Les techniques font appel à des technologies propres et respectueuses de l'environnement et notamment qui permettent de travailler sans eau dans des milieux désertiques.
University of Vermont - Gems and the Environment Project	

Saleem H. Ali. Ph.D. Sally Deleon 153 S. Prospect St., Burlington VT 05401. USA +1-802-656-0173 saleem@alum .mit.edu www.gemecolog.org	Source d'information pour tous ceux qui souhaitent participer à l'amélioration de la qualité de vie des mineurs artisanaux tout autour du globe. Foculisée sur les communautés, les lieux et procédés pour l'exploitation des pierres précieuses.
UNIDO - OIT (ILO)	
UNIDO Global Mercury Project (GMP) Wagramerstr. 5, A-1400 Vienna, Austria +43(1) 26026-0 www.unido.org/index.php?id=044254 Organisation Internationale du Travail (OIT) Martin Georg Hahn Programme international pour l'élimination du travail infantil. IPEC) 4, route des Morillons CH-1211 Geneva 22. Switzerland +41.22.799.8181 hahn@ilo.org www.ilo.org/ipec/index. htm	Basé à l'UNIDO, ce projet met en avant les technologies propres, l'information et la formation avec l'artisanat minier et les gouvernements afin d'éliminer le mercure. L'OIT appartient aux Nations Unies et sont pionniers dans le travail avec les gouvernement, les organisations multilatérales, les ONG et l'artisanat minier afin d'améliorer les conditions de santé et sécurité dans les mines, éliminer le travail infantile, soutenir la formalisation et l'amélioration des performances sociales et environnementales de l'artisanat minier. Dans la plupart des pays, le ministère du Travail est en liaison avec le bureau de l'OIT.

Ce guide de l'artisanat minier responsable est le fruit d'un travail collectif produit par le réseau RESPOMIN et coordonné par l'Alliance pour la Mine Responsable (ARM) en Amérique latine.

Nous sommes convaincus qu'un secteur minier artisanal dynamique, responsable et légal est un atout vital pour le développement d'un pays ; malgré son caractère informel sur le plan environnemental, du travail et des autres non-conformités, il génère un nombre considérable d'emplois et créer des possibilités de développement économique autour de l'activité minière.

Ce livre propose une vision et des principes pour l'extraction minière artisanale ou à petite échelle de manière responsable.

Ce guide et les conseils qu'il prodigue vous aideront à orienter vos efforts pour obtenir la « certification pour le commerce équitable » que l'Alliance pour la Mine Responsable promeut sous le label « FAIRMINED ».